

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

Délibération n° 2020/29

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**

Séance du 25 JUIN 2020
Convocation en date du 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; FILIPPINI Marie-Laure ; PAOLI Christian ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; ELEGANTINI Muriel ; ANGELI Filippu Antone ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; PIREDDA Albert ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Procurations : Madame MURGIA Sandrine à Monsieur PAOLI Christian.
Madame MICAELLI Marie-Luce à Monsieur ANGELI Filippu Antone.

Absents : Monsieur PAOLI Jules-François.

Secrétaire : Madame FRANCISCI Lisa

Domaine : Commande Publique.

Sous-Domaine : Autres types de contrats.

Objet : Convention Commune de Prunelli di Fiumorbu / Service D'incendie et de Secours de la Haute Corse.

Mise à disposition de 2 sauveteurs aquatiques, pour la surveillance de la baignade et des activités aquatiques de la plage de Calzarellu.

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI

Vote pour : 26

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 29 juin 2020

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la Convention devant intervenir entre la Commune de Prunelli di Fiumorbu et le Service D'incendie et de Secours de la Haute Corse, ayant pour objet de définir les conditions et les modalités de mise à disposition de 2 sauveteurs aquatiques, pour la surveillance de la baignade et des activités aquatiques de la plage de Calzarellu, et ce durant la période du lundi 29 Juin au Dimanche 30 Août 2020 de 10h à 18h.

Etant précisé que le coût de cette opération s'élève à la somme de 15 581,13 Euros.

- DIT que la dépense qui s'élève à la somme de 15 581,13 Euros sera prélevée sur le crédit inscrit annuellement au Budget Primitif Principal - Chapitre 011 - Article 6156

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

André ROCCHI

